

Accueil > Législation et jurisprudence > **Publication d'annonces officielles**

Publication d'annonces officielles

Chypre

Sur quel(s) site(s) web les annonces officielles sont-elles publiées?

Les annonces officielles sont publiées sous forme imprimée ayant valeur juridique et sur un site internet libre d'accès à l'adresse suivante:

<http://www.mof.gov.cy/gpo>

Quels types d'annonces sont publiés?

Sont publiés les avis de postes à pourvoir dans le secteur public, les marchés publics, les expropriations, les réquisitions, les nominations/promotions /ratifications/révocations de nominations, les départs en retraite, les nominations de suppléants, les démissions, les nominations de ministres, les annonces de décès, l'arrivée, le départ, la suppléance du Président de la République, les nominations - désignations effectuées par le Président de la République, les décisions du Conseil des ministres et du Parlement, les projets de loi, les propositions de loi, les conventions internationales, les projets de service et les annonces prévues par la législation, telle la loi sur les sociétés

Quels organismes publient des annonces officielles?

L'État

Des organismes semi-publics

Des administrations locales

Des particuliers (avocats) selon des dispositions de la loi sur les sociétés

L'accès aux annonces officielles est-il gratuit?

Oui

Quels types de recherches est-il possible de faire?

Il est possible de rechercher tout ce qui a été publié au Journal officiel de la République de Chypre

Depuis quand les annonces officielles sont-elles disponibles sous forme électronique?

Depuis le 10 décembre 2004

Est-il possible de sauvegarder les recherches et de recevoir des notifications une fois les critères remplis?

Non

Les annonces officielles sont-elles librement mises à disposition en tant que données ouvertes? Dans l'affirmative, où puis-je trouver le répertoire et/ou les informations techniques?

Les annonces officielles sont mises librement à disposition en tant que données ouvertes sur le site web de l'Imprimerie de la République de Chypre:

<http://www.mof.gov.cy/gpo>

Dernière mise à jour: 31/10/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.